



Que dois-je faire? vous me conseil quoi?

Par **delphine**, le **15/09/2012 à 22:05**

Bonjour,
J'aimerais avoir votre avis et surtout me conseiller.
Je me suis inscrit à une formation l'année derière, bien sur étant naïf et eux étant persoisif.
Voilà qu'il a quelque mois j'ai du areter les prélèvements car actuellement j'ai eu un enfant et question financier c'est dur, je n'ai pas de travaille et mon conjoint vient de perdre le sien.
Je vient de recevoir deux lettres du recouvrement dont une avec accusé de réception et l'autre me disant de payer en 8 jours et un apel de Monsieur Catez, je veux bien préciser que la formation disait des paroles en l'air et qui sont réputés comme des arnarqueurs.

Par **Lag0**, le **16/09/2012 à 09:01**

Bonjour,
Si vous avez signé un contrat, il faut en relire les termes, particulièrement les condition de résiliation.
On ne stoppe pas comme ça des prélèvement sans, auparavant, résilier si c'est possible, le contrat...

Par **delphine**, le **16/09/2012 à 15:06**

Bonjour,
Je n'avais pas penser sur le coup, je pense bien que maintenant c'est trop tard, la faute est faite.
J'ai plus qu'à assumer mes actes, merci bien.